

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20141124-2014_G2-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:00

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:07

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19/11/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Étaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G
Délibération n°2**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – TRESOR PUBLIC – Dématérialisation PESV2

« L'arrêté ministériel du 3 août 2011 » précise que toutes les collectivités territoriales auront l'obligation de transmettre leurs flux comptables par le Protocole d'Échange Standard Version 2 (dit PESV2) à compter du 1er janvier 2015.

Aussi, après un travail de mise en œuvre entre les services municipaux et les services de la Trésorerie municipale, de l'ALPI ou de la Trésorerie Générale, le Maire propose l'adhésion de la Commune de TARTAS Budget Principal / Budget CCAS / Budget annexe Fêtes et Animations, dès maintenant à ce nouveau protocole d'échange standard Version 2 et la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à cette proposition
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au passage au PES V2 et à la mise en place de la dématérialisation

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20141124-2014_G2-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:00

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:07



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landes Public (T3.F1)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à cette proposition.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif au passage au PES V2 et à la mise en place de la dématérialisation.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES



Identifiant unique*: 040-214003139-20141124-2014_G2BIS-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:29

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:32



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (T3LP1)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle national de dématérialisation

Mission HELIOS

Immeuble Maille Nord bat.3

7 Porte de Neuilly

93192 Noisy-le-Grand

STRUCTURE NATIONALE PARTENARIALE

CHARTRE NATIONALE DE DEMATERIALISATION DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé

Version n°1.5 du 10 octobre 2013

NB1 : abroge les anciennes versions de la convention cadre nationale.



1.1 Annexe 9 : Accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires

Cet accord local vaut adhésion des signataires aux dispositions de la convention cadre nationale de dématérialisation (version 1.5 du 10 octobre 2013), chacun pour ce qui le concerne; il est conclu conformément aux prescriptions de ladite convention dont il n'est pas détachable.

Entre

- la commune de TARTAS et le CCAS de TARTAS, représentées par M. Jean-François BROQUERES, Maire de TARTAS et Président de son CCAS
- le comptable du Trésor: Brigitte DA SILVA, inspectrice divisionnaire des Finances publiques
- le Directeur Départemental des Finances Publiques : Monsieur Didier RAVON, Administrateur Général des Finances Publiques

Objet de la dématérialisation :

- Volume annuel des documents « papier » dématérialisés : 6 342
(nombre de pages concernées sur la base du format A4 recto)
- Date de mise en œuvre de la dématérialisation portée par le présent formulaire :
XXXX Novembre 2014

Annule et remplace le précédent accord local signé le : 15/11/2006

1) Périmètre concerné¹

Documents budgétaires (§2.1)

Etats de paye (§2.2.1.1.1)

Interventions sociales et diverses hors RSA (§2.2.1.21)

Frais de déplacement (§2.2.1.4)

Factures de recettes (§2.2.1.5)

Délibérations et décisions (§2.2.1.7)

Pièces de passation des marchés publics et accords cadres (§2.2.2.1 et §2.2.1.8)²

¹ Préciser le sous domaine lorsque le périmètre choisi est partiel

² Ajouter d'autres pièces à lister si nécessaire



Acte d'engagement

Bordereaux de prix

Contrat

Avenant

Acte de sous-traitance

CCAP

Eléments de mise en concurrence disponibles sous forme dématérialisée (publication au BOAMP, au JOUE ...)

Rapport de présentation dans la forme explicitée à l'article 79 du code des marchés publics

Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres

Factures et pièces d'exécution des marchés publics et accords cadres
factures de dépense (§2.2.3.1)

bons de commande (§2.2.1.6)

procès verbaux (§2.2.2.3)

états liquidatifs (§2.2.2.5)

décomptes généraux et définitifs (§2.2.2.4)

relevés d'opérations par carte d'achat (§2.2.3.2)

Pièces contractuelles hors marchés publics et accords cadres (§2.2.2.2)

Revenu de Solidarité Active (§2.2.3.3)

Autres pièces transmises au comptable pour l'exécution budgétaire et comptable³(§2.2.3.4)

2) Formats mis en œuvre selon le périmètre choisi :

Documents budgétaires (§2,1) : fichiers XML conformes au schéma référencé à l'annexe 5.2

Etats de paye (§2.2.1.1.1) : fichiers XML conformes au schéma référencé à l'annexe 5.3

Archive électronique contenant les décisions RH du mois référencées dans le schéma XML⁴
(§2.2.1.1.2)

Rappel de la date de 1ère mise en œuvre si antérieure au présent formulaire :

Interventions sociales et diverses (§2.2.1.2.1) : fichiers XML conformes au schéma référencé à l'annexe 5.4, Archive électronique contenant les nouvelles décisions d'attribution référencées dans le schéma XML⁵ (§2.2.1.2.2)

Frais de déplacement (§2.2.1.4) : fichiers XML conformes au schéma référencé à l'annexe 5.5

³ Lister le type de pièces concernées

⁴ Cocher uniquement si les décisions sont référencées dans le schéma XML

⁵ Cocher uniquement si les décisions sont référencées dans le schéma XML



Factures de recettes (§2.2.1.5) : fichiers XML conformes au schéma référencé à l'annexe 5.6

Délibérations et décisions (§2.2.1.7)

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

ODT (Open Document – ISO 26 300)

Pièces contractuelles de passation des marchés publics et accords cadres (§2.2.2.1)

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des documents signés sur support papier⁶ (Actes d'engagement, contrats, conventions, avenants, actes de sous traitance, annexes financières déposées sur support papier (exemple : bordereaux des prix)

Pièces de passation des marchés publics et accords cadres (§2.2.2.8)

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

ODT (Open Document – ISO 26 300)

Factures de dépense (§2.2.3.1) :

Fichiers XML conformes aux schémas référencés suivants :

Facture XML simplifié PESV2

International eInvoice 1.0 de l'UN/CEFACT

Universal Business Language Invoice 2.0d'OASIS

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

⁶ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue



ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des factures reçues « papier » par la CEPL, lorsque les mandats sont transmis avec le PES⁷

Procès verbaux (§2.2.2.3)

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des PV cosignés manuscritement par un tiers et la CEPL sur support « papier », lorsque les mandats sont transmis avec le PES⁸

Etats liquidatifs (§2.2.2.5)

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des états liquidatifs cosignés manuscritement par un tiers et la CEPL sur support « papier », lorsque les mandats sont transmis avec le PES⁹

Décomptes généraux et définitifs (§2.2.2.4)

PDF (Portable Document Format)

Word RTF

Texte (ASCII ou Unicode),

HTML

ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des DGD cosignés manuscritement par un tiers et la CEPL sur support « papier », lorsque les mandats sont transmis avec le PES¹⁰

⁷ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue

⁸ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue

⁹ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue

¹⁰ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue



Bons de commande (§2.2.1.6) : fichiers XML conformes aux schémas référencés suivants :

Bon de commande– Facture XML simplifiée PESV2
Universal Business Language Order 1.0 d'OASIS
PDF (Portable Document Format)
Word RTF
Texte (ASCII ou Unicode),
HTML
ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des bons de commande signés manuscritement par la CEPL, lorsque les mandats sont transmis avec le PES¹¹

Relevés d'opérations par carte d'achat (§2.2.3.2) : fichiers conformes au schéma XML référencé à l'annexe 5.7

Pièces contractuelles hors marchés publics et accords cadres (§2.2.2.2)

PDF (Portable Document Format)
Word RTF
Texte (ASCII ou Unicode),
HTML
ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des documents signés sur support papier¹² (contrats, conventions, avenants)

Revenu de Solidarité Active (§2.2.3.3) : Fichiers XML produits par la CNAF au CG

Autres pièces transmises au comptable pour l'exécution budgétaire et comptable¹³

PDF (Portable Document Format)
Word RTF
Texte (ASCII ou Unicode),
HTML
ODT (Open Document – ISO 26 300)

Numérisation des documents reçus sur support papier par la CEPL¹⁴

¹¹ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue

¹² Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue

¹³ Indiquer autant de solutions que de type de pièces concerné

¹⁴ Cocher si la numérisation/scannérisation est retenue



3) Format de signature

externe

Interne

XML Signature (XMLDSIG) XADES PKCS#7

Certificats utilisés pour signature : CHAMBERSIGN RGS2*:

4) Format du jeton d'horodatage

RFC3161

Interne

Précisez le nom et la société fournissant le service d'horodatage

5) Outils logiciels¹⁵

Précisez les éventuels outils logiciels nécessaires à

- la lecture des documents :
- la lecture des signatures et de l'horodatage :

6) Modalités de communication CEPL – Comptable

Pièces justificatives transmises sans le PES Dépense/Recette, selon l'une des modalités suivantes :

CD-Rom/DVD-Rom

Messagerie sécurisée (courrier électronique signé par un certificat référencé)

Plate-forme Escale de la DGFIP

Portail de la gestion publique (PES PJ)

Accès à un extranet sécurisé préciser :

Pièces justificatives transmises avec le PES Dépense/Recette d'Hélios

La modalité de transmission du PES (portail/tiers de transmission) est prévue par le formulaire d'adhésion au PES auquel il convient de se reporter.

7) Modalités de communication Comptable-Chambre Régionale des Comptes (CRC)

7.1) Formats et Architecture retenue

Le comptable restitue, à l'appui du compte de gestion sur pièces, les fichiers selon les formats et l'architecture reçus de la CEPL.

¹⁵ Compléter une annexe par outil



7.2) Modalités de communication à la CRC (~~compte de gestion sur pièces~~)

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (TLP)

LES PJ ET DOCUMENTS BUDGÉTAIRES NE SONT PAS TRANSMIS AVEC LE PES D'HELIOS : CD-ROM/DVD-ROM

Désignation de l'entité chargée de la constitution du support : *ordonnateur ou comptable public*

Modalités de constitution du support : gravage

Garantie d'authenticité du support :

- signature manuscrite sur le support
- bordereau avec identifiant du support
- signature électronique¹⁶

Modalités de classement sur le CD-Rom/DVD-Rom

par identifiant unique

LES PJ ET DOCUMENTS BUDGÉTAIRES SONT TRANSMIS AVEC LE PES D'HELIOS : MODALITES DEFINIES POUR LE COMPTE DE GESTION DEMATERIALISE ENTRE LA COUR DES COMPTES ET LA DGFIP.

La modalité de transmission est définie entre la DGFIP et la Cour des comptes ; la transmission s'effectue sous la responsabilité de la DGFIP.

Date de l'établissement du formulaire : à...TARTAS..., le...24/11/2014.....

<p>Le Maire et Président du CCAS</p> 	<p>Le comptable</p>	<p>Le Directeur Départemental des Finances Publiques</p>
--	---------------------	--

NB : Les signataires s'engagent sur les modalités de dématérialisation ci-dessus, chacun pour ce qui le concerne.

¹⁶ Précisez le format de signature et l'outil de lecture



Annexe à l'accord local

(à compléter quand un outil logiciel est fourni autre que XEMÉLios)

Nom de l'outil et éditeur :

Exploitabilité

1) Caractéristiques techniques de l'outil d'exploitation

Pré-requis pour l'exploitation sur un PC

Mémoire vive (RAM) : Mo

Espace "disque" : Mo

Système d'exploitation :

Windows 95 - Windows 98 - Windows 2000- Windows XP

Précisez (les versions ou correctifs) :

Logiciels nécessaires :

2) Recherche/Tri

Fonction de recherche ou Tri, précisez les critères:

3) Visualisation

Réalisés par l'outil

Documents – Format à préciser :

Signature

Horodatage

Précisez les documents visualisés faisant appel à d'autres logiciels :

Autres modalités prévues par les parties :



FORMULAIRE D'ADHESION Au Protocole d'Echange Standard d'HÉLIOS

La collectivité territoriale ou l'établissement public local :

La Commune de TARTAS ET le CCAS de TARTAS

N° SIRET Commune : 21400313900018

N° SIRET CCAS : 26400308800012

Représenté(e) par : Monsieur Jean-François BROQUERES, Maire et Président du CCAS de TARTAS

Après avoir pris connaissance de l'arrêté d'application de l'article D.1617-23 du CGCT, déclare adhérer au protocole d'échange standard d'Hélios (PES) pour la transmission de données et de documents électroniques à mon comptable assignataire suivant :

Trésorerie de TARTAS 040031

La présente adhésion porte sur la transmission de flux de données et de documents électroniques selon les modalités techniques suivantes :

- Modalités de Transmission
- Version n°2 du PES (*)
 - Tiers de transmission homologué (*)
 - Passerelle de transmission Hélios (*)

En cas de recours à un tiers de transmission, précisez lequel : (*)

La présente adhésion porte sur les flux de données et de documents électroniques suivants

DOMAINE P.E.S. RECETTE (flux pour l'exécution des recettes) (*) Flux Aller

Budgets concernés : Commune de TARTAS, ses budgets annexes et le CCAS DE TARTAS

Flux dématérialisés en matière de recettes :

- Titres de recettes émis par l'ordonnateur et à prendre en charge par le comptable (*)
- Bordereaux, récapitulant les titres de recettes, signés électroniquement par l'ordonnateur ou son représentant dûment habilité(*)
- Rôles collectifs (pour les recettes de masse) (*)
- Etat des encaissements avant émission de titres P503 retourné à l'ordonnateur (*)

DOMAINE P.E.S. DEPENSE (flux pour l'exécution des dépenses) (*) Flux Aller

(*) Toutes ces zones doivent être obligatoirement complétées. Le cas échéant, cocher la case correspondante



Budgets concernés : Commune de TARTAS, ses budgets annexes et le CCAS DE TARTAS

Flux dématérialisés en matière de dépenses :

- Mandats de dépenses émis par l'ordonnateur et à prendre en charge par le comptable (*)
- Bordereaux, récapitulants les mandats de dépenses, signés de l'ordonnateur ou son représentant dûment habilité (*)

DOMAINE P.E.S. BUDGET (flux budgétaires) (*)

Budgets concernés : Commune de TARTAS, ses budgets annexes et le CCAS DE TARTAS

- Budget primitif², budget supplémentaire et décisions modificatives (*)
- Compte administratif ou compte financier (*)

DOMAINE P.E.S. ACTIF (flux inventaire) (*)

Flux Aller

Budgets concernés :

DOMAINE P.E.S. PASSIF (flux emprunt) (*)

Flux Aller

Budgets concernés :

DOMAINE P.E.S. MARCHE (flux de commande publique) (*)

Flux Aller

Budgets concernés :

Flux dématérialisés en matière de marché :

- Fiche de recensement des marchés (*)

DOMAINE PES PIECES JUSTIFICATIVES (flux de pièces justificatives dématérialisées à l'appui des mandats de dépenses et des titres de recettes)

En complément du présent formulaire, les pièces justificatives transmises via la version 2 du PESV2 font l'objet d'une convention de dématérialisation conclue par l'ordonnateur, le comptable public et la Chambre régionale des comptes. Les informations suivantes sont donc données à titre indicatif :

Budgets concernés : Commune de TARTAS, ses budgets annexes et le CCAS DE TARTAS

- Pièces justifiant la paye (*)
- Pièces justifiant les dépenses d'intervention sociale et diverse (*)
- Délibérations et décisions/arrêtés (*)
- Pièces de passation des marchés (*)
- Factures justifiant les dépenses (*)

² ou Etat Prévisionnel des dépenses et des recettes (EPRD)

Identifiant unique*: 040-214003139-20141124-2014_G2BIS-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:29

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:32



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Factures de recette (*)

Autres pièces justificatives, précisez lesquelles :

Les flux de documents et données électroniques, ci-dessus cochés, seront authentifiés par l'ordonnateur au moyen d'un certificat de signature électronique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Nom du tiers de confiance :**

Référence et date du certificat : urn:oid:

- **Logiciel de signature :**

La présente adhésion prend effet dans les conditions suivantes :

- **Progiciel(s) émettant les flux PES : COSOLUCE, CORAIL VERSION 4.0**

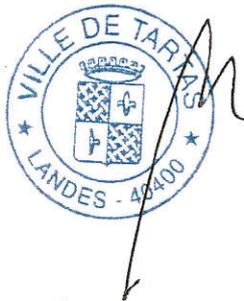
-

- **Date prévue de la première transmission : XXXX /11/2014**

L'utilisation du Protocole d'Echange Standard Version 2 d'Hélios, par la collectivité ou l'établissement ci-dessus désigné(e), pour les seuls flux cochés ci-dessus, emporte de facto dématérialisation des documents papier correspondant qui n'ont plus à être transmis sur support papier tant au comptable public susvisé qu'à la chambre régionale des comptes compétentes.

La collectivité territoriale ou l'établissement public local susnommé(e) s'engage à respecter strictement les conditions de la dématérialisation approuvées par le comité de la structure nationale partenariale de dématérialisation. Toute modification, à son initiative, fera l'objet de la signature et de la transmission d'un nouveau formulaire d'adhésion.

Date de signature du formulaire : à TARTAS....., le 24/11/14



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE : à compléter par le seul pôle dématérialisation (DGFIP)

Date de validation PES (éditeur) sur les flux concernés : / /

Période de validation PES (éditeur non validé à ce jour): du / / au / /

Période de validation PES (collectivité): du / / au / /

Date de mise en œuvre prévisionnelle : / /

Ce document est à adresser par le signataire au Pôle national de Dématérialisation de la DGFIP, Mission HÉLIOS, Immeuble Maille Nord III, 9-10 porte de Neuilly, 93192 Noisy Le Grand (avec copie au comptable assignataire ainsi qu'à la Chambre régionale des comptes compétentes).